

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE NICOLET-YAMASKA  
MUNICIPALITÉ D'ASTON-JONCTION

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité d'Aston-Jonction, tenue le 5 décembre 2022, à 19 h 30.

Enregistrement de la séance sur le site Web de la Municipalité [www.aston-jonction.ca](http://www.aston-jonction.ca)

Madame la mairesse, Christine Gaudet, préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Liliane St-Hilaire, siège 1  
Benoit Lussier, siège 2  
Line Pellerin, siège 3  
François Page, siège 4  
Saül Bergeron, siège 5  
René St-Pierre, siège 6

M. François Noël est désigné secrétaire de la séance.

---

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse déclare le quorum et la séance ouverte à 19 h 30

2022-12-154

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### 1. OUVERTURE DE LA SEANCE

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### 3. PROCÈS-VERBAUX

#### 3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2022

### 4. COMITÉS ET INFORMATIONS

### 5. ADMINISTRATION

- 5.1. Résolution pour les comptes payés et à payer de novembre.
- 5.2. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2023.
- 5.3. Adoption des prévisions budgétaires 2023 de la RISI de 473,816.30\$.
- 5.4. Adoption des prévisions budgétaires 2023 de la RIGIDBNY de 5,152,874\$ additionné d'une affectation d'un excédent accumulé de 25,259\$.
- 5.5. Adoption de la politique, plan d'action et comité de suivi
- 5.6. Résolution pour reddition de compte PPA-CE 00032244-1-50013 (15,730 \$).
- 5.7. Résolution pour reddition de compte PPA-ES 00031548-1-50013 (100,000 \$).
- 5.8. Résolution de délégation pour Transport Adapté – MRCNY.
- 5.9. Entente intermunicipale pour déneigement de la portion de 873 mètres de Saint-Wenceslas.
- 5.10. Résolution pour contrat de service avec Infotech.
- 5.11. Avis de motion – Délégation de compétences.
- 5.12. Avis de motion – Rémunération des élus.
- 5.13. Avis de motion – Pour règlement décrétant les taux de taxes pour 2023.
- 5.14. Avis de motion – Modification du règlement de Zonage pour cadrer les zones à risques.
- 5.15. Dépôt - Déclaration des dons, hospitalités et autres avantages des membres du conseil.

### 6. VARIA

- 6.1. Permis de constructions du mois de novembre.

### 7. PERIODE DE QUESTIONS

### 8. CLOTURE DE LA SEANCE

**ATTENDU QUE** les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour et des documents l'accompagnant et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

En conséquence

il est proposé par madame Liliane St-Hilaire,  
appuyé par monsieur François Page,  
et résolu,

**QUE** l'ordre du jour est accepté.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2022;

**ATTENDU QUE** le Conseil se déclare satisfait du contenu et dispense la lecture du procès-verbal par le secrétaire de séance;

En conséquence,  
il est proposé par monsieur René St-Pierre  
appuyé par monsieur Benoit Lussier  
et résolu,

**D'APPROUVER** le procès-verbal, de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2022 tel que rédigé avec quelques correctifs.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.



## **INFORMATIONS / COMITÉS**

### **LOISIRS**

Il y a eu l'assemblée générale annuelle (AGA) du comité des loisirs le 25 novembre 2022. Les membres sur le comité sont maintenant :

Saül Bergeron, Président  
Sylvain Dion, Vice-président  
Isabelle Brûlé, Trésorière  
François Page  
Christine Gaudet  
Liliane Gaudet  
Sabrina Savard  
Mélodie Page, pour le comité jeunesse

### **RIGIDBNY**

Le composteur résidentiel ne sera pas implanté, cela restera sur une base volontaire pour 2023. Il y aura possiblement une usine implantée à Bécancour pour un tri spécialisé des déchets et des matières compostables. Ce dossier est en cours d'analyse pour 2024. Cela éliminerait l'alternative d'une 3<sup>e</sup> collecte avec le bac brun. Ce serait des contenants domestiques avec des sacs mauves qui seraient disposés dans les poubelles noir directement. Cependant, il n'aurait pas la récupération des branches, ce service sera comme celui actuellement, soit d'apporter ces matières à Sainte-Eulalie.

### **RISI**

Il y a eu deux réunions dernièrement, soit pour adoption budgétaire et pour l'analyse des projets de l'année prochaine. La RISI veut rester à la fine pointe de la technologie des équipements, principalement au niveau de ses radios émetteurs. De plus, La caserne est étroite. Par le passé, il y a déjà eu des discussions qui ont eu lieu pour la construction d'une nouvelle caserne. Cependant ce projet ne semble pas dans les discussions actuelles de la RISI.

### **BIBLIOTHÈQUE**

M. René St-Pierre mentionne que la bibliothèque va bien. Il y a eu une augmentation de l'achalandage depuis le début du Covid et c'est maintenant un total de 5 à 6 personnes à chaque ouverture qui se présentent pour venir chercher des livres.

Un mot de remerciement à la Fondation Raymond Baudet a été divulgué, puisque l'organisme subventionne un montant de 200\$ pour l'achat de livres Québécois qui seront sur les tablettes de la bibliothèque en 2023.

Un rappel est fait aux citoyens pour mentionner que le 20 décembre, il y aura un échange de livre à la bibliothèque, ce qui fait en sorte de renouveler l'inventaire pour près de 700 livres.

Pour ce qui est des fermetures de la bibliothèque : samedi le 10 décembre, il y aura fermeture complète pour permettre aux gens d'assister à l'activité de reconnaissance des bénévoles. De plus, pour l'horaire du temps des fêtes, la bibliothèque sera fermée à partir du 22 décembre jusqu'au 3 janvier.

La bibliothèque est toujours à la recherche de nouveaux bénévoles.

### **CDÉ**

Durant la première semaine de décembre, des bénévoles ont fait des changements au dépanneur avec l'ajout d'un nouveau comptoir et le changement de position des meubles. Pour le temps des fêtes, les heures d'ouvertures seront réduites : Le 24 et le 31 décembre, il y aura fermeture à 15h. Pour ce qui est du 25 et du 26 décembre ainsi que pour le 1er et 2 janvier, ce sera une fermeture complète.

Pour le repas de Noël du p'tit café du 2 décembre 2022, il y a eu un total de 57 diners et soupers. Présentement, il y a un gros volume de vente de pâtés et de petits plats préparés par les bénévoles du p'tit café pour les fêtes. Finalement, il reste un montant de 1 280\$ à déboursier sur la subvention de 25 000\$ de Nouveaux Horizon.

### **MADA**

Madame Line Pellerin a assisté à une réunion à Nicolet la semaine dernière pour connaître les possibilités des subventions disponibles. Aston-Jonction soulève de la curiosité des autres municipalités environnantes, car avec peu de population, nous réussissons à garder les services du dépanneur. La subvention de la MADA est presque terminée, il reste quelques petits achats à effectuer.

### **MUNICIPALITÉ**

Une séance extraordinaire le 5 décembre 2022 à 20h30 a été planifié pour la présentation du budget 2023.

Pour le programme de gestion des actifs municipaux, il y aura une visite des bâtiments municipaux le 8 décembre 2022 pour connaître l'état des lieux.

Le point de dépôt pour les sapins de Noël sera au garage municipal et les citoyens ont jusqu'au 10 janvier 2023 pour apporter leur sapin.

L'horaire du temps des fêtes pour le bureau municipal donne une fermeture des services du 22 décembre 2022 au 4 janvier 2023.

Un nouveau projet de jeux de société verra le jour sous peu, probablement au p'tit café. Ces jeux seront présentés par un nouveau groupe de bénévole qui souhaiterait transmettre leur passion aux citoyens du village gratuitement.

Une liste des bénévoles à la municipalité a été complété et il y a près de 67 bénévoles connus dans la municipalité.

### **ADMINISTRATION**

#### **COMPTES PAYES ET A PAYER EN NOVEMBRE ET DECEMBRE 2022**

##### RATIFICATION DES COMPTES PAYES

<b>Date de facture</b>	<b>Fournisseur</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Chèque</b>
21-11-2022	FQM	Assurance, modification contrat	15,26	6904
26-11-2022	Liliane (dépanneur)	Consommations	14,71	6905
28-11-2022	Mégaburo	Impression octobre / novembre	92,95	6906
06-11-2022	Buropro	Papiers, étiquettes et enveloppe	181,47	6907
07-11-2022	Les prod. de l'imprimure	Publicité feuillet paroissial	143,72	6908
14-11-2022	J.U. Houle	Asphalte froide	411,61	6909
25-11-2022	George Boudreault	Asphalte, pancartes, fleurs, ...	689,85	6910

18-10-2022	Harnois construction	Refaire un chèque et annule #6900	558,09	6911
31-10-2022	FQM	Honoraires vérif ponceau et scénario eaux usées	606,82	6912
04-12-2022	François Noël	Salaire DG 4 semaines	3 526,66	6913
01-12-2022	RPM excavation	1/6 versement déneigement	7 655,45	6914
01-12-2022	Ferme Normence SENC	1/2 versement déneigement	1 690,13	6915
14-11-2022	SPAA	Entente 2023	1 044,74	6916
01-12-2022	Canadien national	Droit de passage novembre	326,50	6917
01-12-2022	RIGIDBNY	Contribution décembre	2 756,25	6918
09-11-2022	RISI Bulstrode	Fausse alarme citadelle	1 094,64	6919
30-11-2022	Line Pellerin	Dépenses MADA articles p'tit café	628,37	6920
01-11-2022	Doyon Després	Dépenses MADA articles p'tit café	304,23	6921
30-11-2022	Petite caisse	Renflouement petite caisse	100,00	6922
31-11-2022	Hydro-Québec	Éclairage public (novembre)	384,45	Vir. Bancaire
07-11-2022	Ebox	Internet municipalité, octobre	57,61	Vir. Bancaire
07-11-2022	Ebox	Internet dépanneur, octobre	57,41	Vir. Bancaire
01-11-2022	Grenco	Location photocopieur Octobre	118,51	Vir. Bancaire
01-11-2022	Suite Microsoft	Licence Office mensuelle	80,71	Vir. Bancaire
01-11-2022	Banque Nationale	Paieement de l'emprunt	2 098,90	Vir. Bancaire

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a pris connaissance du rapport sur les dépenses et qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Benoit Lussier  
appuyé par madame Liliane St-Hilaire  
et résolu,

**QUE** le rapport détaillé des dépenses soit accepté tel que présenté. Le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à payer lesdites dépenses.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

2022-12-157

#### **RESOLUTION – ADOPTION DU CALENDRIER DES SEANCES ORDINAIRES 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et le jour du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. René St-Pierre, appuyé par M. Saül Bergeron et résolu unanimement :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023. Ces séances se tiendront le lundi et débiteront à 19h30 :

9 janvier 2023	3 juillet 2023
6 février 2023	7 août 2023
6 mars 2023	11 septembre 2023
3 avril 2023	2 octobre 2023
1 <sup>er</sup> mai 2023	6 novembre 2023
5 juin 2023	4 décembre 2023

Un avis public du contenu du présent calendrier sera publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

- 2022-12-158      **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 DE LA RISI**  
**CONSIDÉRANT** le budget équilibré de la RISI de Bulstrode au montant de 473 816.30\$.  
En conséquence,  
il est proposé par monsieur Benoit Lussier  
appuyé par monsieur Saül Bergeron  
et résolu,  
**QUE** le budget soit adopté tel que présenté.
- 2022-12-159      **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 DE LA RIGIDBNY**  
**CONSIDÉRANT** le budget de la RIGIDBNY au montant de 5 152 847\$ ajouté d'un excédent accumulé de 25 259\$ pour équilibrer avec les dépenses de 5 178 107\$.  
En conséquence,  
il est proposé par monsieur René St-Pierre  
appuyé par madame Liliane St-Hilaire  
et résolu,  
**QUE** le budget soit adopté tel que présenté.
- 2022-12-160      **ADOPTION DE LA POLITIQUE, PLAN D'ACTION ET COMITÉ DE SUIVI MADA**  
**ATTENDU QUE** la demande d'aide financière déposée en octobre 2020 par la MRC de Nicolet-Yamaska au Secrétariat aux aînés pour l'élaboration d'une démarche collective Municipalité amie des aînés (MADA) a été acceptée ;  
**ATTENDU QUE** huit (8) municipalités ont adhéré à la demande collective de la MRC de Nicolet-Yamaska, soit à savoir Aston-Jonction, La Visitation-de-Yamaska, Village de Saint-Célestin, Sainte-Eulalie, Saint-François-du-Lac, Sainte-Monique, Sainte-Perpétue, Saint-Wenceslas ;  
**ATTENDU QUE** la municipalité a réalisé la démarche MADA conformément aux engagements convenus dans le cadre du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) ;  
**ATTENDU QUE** la municipalité accorde une grande importance à la qualité de vie des personnes âgées ;  
**ATTENDU QUE** selon les articles 3.8 et 3.9 de la convention d'aide financière intervenue entre le Secrétariat aux aînés et la MRC de Nicolet-Yamaska, chacune des municipalités participantes doit avoir une résolution afin d'adopter sa politique des aînées, son plan d'action ainsi que la création et la mise sur pied d'un comité de suivi du plan d'action MADA, dont le mandat est notamment de suivre et de soutenir la réalisation des actions à la lumière des progrès réalisés et des changements en cours dans le milieu ; de faire des recommandations au conseil municipal sur l'évolution des actions, le cas échéant ; de poursuivre la réflexion sur l'évolution et l'émergence d'enjeux dans la communauté lors du processus de mises en œuvre ; ainsi que les noms des membres constitutifs avec leurs responsabilités ;  
**ATTENDU QUE** chaque municipalité participante doit réserver, au sein de son comité de suivi, au moins deux sièges pour des personnes représentantes des aîné(e)s (organisme ou personne aînée) qui sont reconnues et engagées dans leur communauté, ainsi qu'un siège pour un(e) élu(e) responsable du dossier « aînés » ;  
**ATTENDU QUE** Line Pellerin, a été désigné par le Conseil de la Municipalité d'Aston-Jonction par l'adoption de la résolution numéro 2021-11-132, comme étant l'élu(e) responsable du dossier « aînés » ;  
**ATTENDU QU'**un(e) élu(e) devra être nommé(e) comme substitut advenant un empêchement de la part de l'élu(e) responsable.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Saül Bergeron  
appuyé par monsieur Benoit Lussier  
et résolu,

**D'ADOPTER** la politique des aînées, le plan d'action d'une durée de 3 ans ainsi que la création et la mise sur pied d'un comité de suivi local du plan d'action Municipalité amie des aîné(e)s (MADA), sous la présidence de l' élu responsable des questions aînées (RQA), composé de :

- Line Pellerin, élue responsable du dossier des aîné(e)s ;
- Liliane St-Hilaire, élue substitut du dossier des aîné(e)s ;
- François Noel, responsable administratif
- Présence en soutien des membres du comité de suivi de la MADA qui sont inclus dans la résolution #2022-11-146
- Présence en soutien de Madame Chantal Tardif, personne-ressource de la MRC de Nicolet-Yamaska.

QUE ce comité a pour mandat de suivre et de soutenir la réalisation des actions à la lumière des progrès réalisés et des changements en cours dans le milieu ; de faire des recommandations au conseil municipal sur l'évolution des actions, le cas échéant ; de poursuivre la réflexion sur l'évolution et l'émergence d'enjeux dans la communauté lors du processus de mises en œuvre.

2022-12-161

**REDDITION DE COMPTE PPA-CE 00032244-1-50013 (15,730\$)**

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Aston-Jonction a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une subvention au volet PPA-CE d'un montant de 15 730\$ le 22 juin 2022;

**ATTENDU QUE** les versements sont conditionnels à l'acceptation, par le ministre, des redditions de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE**, si la reddition de compte est jugée conforme, le ministre fait un versement à la municipalité en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder les montants maximaux des aides tel qu'il apparaît aux lettres d'annonces;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

En conséquence,  
Il est proposition de M. Saül Bergeron  
appuyée par Mme Liliane St-Hilaire  
et il est unanimement résolu

**QUE** le conseil de la municipalité d'Aston-Jonction approuve les dépenses d'un montant de 15 730\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés aux formulaires V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2022-12-162

**REDDITION DE COMPTE PPA-ES 00031548-1-50013 (100,000\$)**

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Aston-Jonction a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

**ATTENDU QUE** la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

**ATTENDU QU'UN** (1) formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une subvention au volet PPA-ES d'un montant de 100 000\$ échelonnée sur trois années budgétaires le 4 juin 2021 ;

**ATTENDU QUE** les versements sont conditionnels à l'acceptation, par le ministre, des redditions de comptes relative au projet ;

**ATTENDU QUE**, si la reddition de compte est jugée conforme, le ministre fait un versement à la municipalité en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder les montants maximaux des aides tel qu'il apparaît aux lettres d'annonces ;

**ATTENDU QUE** l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

**ATTENDU QUE** l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de:

- 1) 40% de l'aide financière accordée, pour le premier versement ;
- 2) 80% de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement ;
- 3) 100% de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement ;

**ATTENDU QUE** les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles ;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur René St-Pierre

appuyée par monsieur François Page

et résolu,

**QUE** le conseil de la municipalité d'Aston-Jonction approuve les dépenses d'un montant de 39 592\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés aux formulaires V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2022-12-163

**DÉLÉGATION POUR TRANSPORT ADAPTÉ À LA MRC DE NICOLET YAMASKA**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Aston-Jonction est présentement mandataire de la compétence concernant le transport adapté, et ce, pour les municipalités d'Aston-Jonction, de Saint-Léonard-d'Aston, de Saint-Sylvère, de Saint-Wenceslas et de Sainte-Eulalie;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Nicolet-Yamaska désire assurer la gestion du service de transport adapté à travers son territoire;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Aston-Jonction accepte de transférer sa compétence en matière de transport adapté à la MRC de Nicolet-Yamaska pour les municipalités d'Aston-Jonction, de Saint-Léonard-d'Aston, de Saint-Wenceslas et de Sainte-Eulalie;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Bécancour désire assurer la gestion du service de transport adapté pour la Municipalité de Saint-Sylvère;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Aston-Jonction accepte de transférer sa compétence en matière de transport adapté à la MRC de Bécancour pour la municipalité de Saint-Sylvère;

En conséquence,

Il est proposé par madame Line Pellerin

Appuyé par monsieur Saül Bergeron

et résolu

**DE DÉLÉGUER** la compétence en matière de transport adapté, assuré jusqu'à maintenant par la Municipalité d'Aston-Jonction, et ce, pour les municipalités d'Aston-Jonction, Saint-Léonard-d'Aston, de Saint-Wenceslas et de Sainte-Eulalie, à la MRC de Nicolet-Yamaska à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023;

**DE DÉLÉGUER** la compétence en matière de transport adapté, assuré jusqu'à maintenant par la Municipalité d'Aston-Jonction, et ce, pour la Municipalité de Saint-Sylvère, à la MRC de Bécancour à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023;

**D'AUTORISER** le directeur général d'Aston-Jonction à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution; et

**DE TRANSMETTRE** copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec.

2022-12-164

#### **ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR DÉNEIGEMENT DE 873 MÈTRES**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a une portion de la route d'Aston (route de la voie ferrée) qui appartient à la municipalité de Saint-Wenceslas soit de 873 mètres près du 9<sup>e</sup> rang.

**CONSIDÉRANT** que le déneigeur de la municipalité d'Aston-Jonction doit tout de même se retourner à la jonction du 9<sup>e</sup> rang qui se trouve sur le territoire de Saint-Wenceslas et qu'il lève sa pelle à la limite de la municipalité pour aller jusqu'à cet endroit pour pouvoir se retourner.

**CONSIDÉRANT** qu'il y a déjà une entente entre les deux municipalités sous la résolution #2022-09-126 et que la municipalité de Saint-Wenceslas nous facture la moitié du déneigement du 9<sup>e</sup> rang qui appartient aux deux municipalités.

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Wenceslas souhaite compenser le déneigement qu'ils effectuent pour la portion du 9<sup>e</sup> rang de 1,050 mètres qui appartient à la Municipalité d'Aston-Jonction avec la portion de la route d'Aston de 873 mètres qui serait déneigée par la municipalité d'Aston-Jonction pour la Municipalité de Saint-Wenceslas. Ce qui donnerait un nombre de 177 mètres que la municipalité d'Aston-Jonction devrait rembourser à la municipalité de Saint-Wenceslas.

En conséquence,

il est proposé par monsieur Saül Bergeron

appuyé par monsieur Benoit Lussier

et résolu,

**QUE** la municipalité d'Aston-Jonction accepte de compenser le nombre de mètres à déneiger sur la facture à venir de la municipalité de Saint-Wenceslas.

**QUE** la municipalité d'Aston-Jonction accepte d'ajouter la portion de 873 mètres qui appartient à la municipalité de Saint-Wenceslas au contrat de déneigement.

2022-12-165

#### **CONTRAT DE SERVICE AVEC INFOTECH**

Reporté à une prochaine séance.

- 2022-12-166      **AVIS DE MOTION – DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE**  
L'avis de motion est donné par madame Line Pellerin qu'à une prochaine séance sera adopté le nouveau règlement sur la délégation de compétence.
- 2022-12-167      **AVIS DE MOTION – RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**  
L'avis de motion est donné par monsieur Benoit Lussier qu'à une prochaine séance sera adopté le nouveau règlement sur la rémunération des élus.
- 2022-12-168      **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES POUR 2023**  
L'avis de motion est donné par monsieur René St-Pierre qu'à une prochaine séance sera adopté le nouveau règlement décrétant les taux de taxes.
- 2022-12-169      **AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE**  
L'avis de motion est donné par monsieur Saül Bergeron qu'à une prochaine séance sera adopté le nouveau règlement sur la modification du Zonage des zones à risque.
- 2022-12-170      **DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES, DONNS, HOSPITALITÉS ET AUTRES AVANTAGES DES MEMBRES DU CONSEIL**  
**ATTENDU QUE** les membres du conseil doivent obligatoirement remettre à chaque année la déclaration des intérêts pécuniaire au directeur général ;  
En conséquence, le directeur général et greffier-trésorier déclare avoir reçu l'ensemble des déclarations des membres du conseil municipal et s'en déclare satisfait.  
  
Le directeur général fera parvenir la déclaration de réception des déclarations des intérêts pécuniaires des élus au Ministère des Affaires Municipales du Québec.
- VARIA - PERMIS DE CONSTRUCTION**  
Pour le mois de novembre, il y a eu l'émission de deux permis pour une valeur totale de travaux de 7,000\$.
- PERIODE DE QUESTIONS**  
Aucune question de citoyen.
- 2022-12-171      **CLOTURE DE LA SEANCE**  
**CONSIDÉRANT** que tous les points de l'ordre du jour ont été discutés ;  
En conséquence,  
il est proposé par monsieur Benoit Lussier  
et résolu à l'unanimité  
**QUE** la séance est levée à 20h06.

---

Christine Gaudet,  
Mairesse

---

François Noël,  
Directeur général & greffier-trésorier